

Vœu déposé par Andrée DOUBRERE au nom de l'Union Départementale des CCAS
des Hautes Pyrénées

Pour que notre pays relève le défi sociétal de la dépendance

Faute d'avoir anticipé les conséquences du vieillissement de la population, notre pays n'a pas pris la mesure des enjeux liés au financement de la dépendance. Notre société jette un voile pudique sur cette problématique majeure et les gouvernements de droite comme de gauche reportent aux calendes grecques les mesures qui permettraient de rendre effectif le droit pour nos aînés vivant en Ehpad - ils sont 730.000 - de vieillir dans la dignité.

Du fait de moyens budgétaires insuffisants au regard des besoins induits par l'aggravation des pathologies (Alzheimer...) et l'élévation du degré de dépendance (55 % des pensionnaires sont classés en GIR 1-2), le taux moyen d'encadrement stagne à 0,6 pour 1 résident et les conditions de travail des personnels (infirmières, aides-soignantes, agents de service hospitalier...) des 7.000 Ehpad que compte notre pays se dégradent.

Aux sous-effectifs s'ajoute une usure physique et psychologique des personnels soignants qui parviennent de plus en plus difficilement à assurer un accompagnement et des soins de qualité si bien que les résidents voient leurs conditions de vie se détériorer et sont parfois victimes de maltraitance. Aux prises avec un sentiment de culpabilité, les familles nous interpellent au sujet de l'insuffisance des moyens humains et du poids du reste à charge.

C'est pour dénoncer cette situation que, le 30 janvier dernier, une journée nationale de grève a été organisée par les personnels soignants soutenus par les personnels de direction. Dans le département des Hautes-Pyrénées qui compte 35 Ehpad et unités de soins de longue durée, la mobilisation a été forte. L'ampleur inédite du mouvement et la légitimité des revendications exprimées exigent une réponse à la mesure des enjeux.

Chefs de file de l'action sociale, les Départements remplissent pleinement leur mission de solidarité envers les personnes âgées dépendantes (versement de l'allocation personnalisée d'autonomie...) en dépit de contraintes budgétaires croissantes. Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées met en œuvre une politique volontariste (aide à l'investissement, soutien aux aidants familiaux...) dans le cadre de son schéma de l'autonomie 2017-2021.

L'Etat, en revanche, tarde à prendre la mesure du défi sociétal de la dépendance. Alors que les dispositifs de financement mis en œuvre depuis 2003 (journée de solidarité, contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) sont notoirement insuffisants et que la récente réforme de la tarification aggrave la situation de nombreux Ehpad, il persiste à minimiser le désarroi des soignants, la souffrance des patients et l'inquiétude des familles.

La dépendance est un risque. Sa prise en charge relève de la solidarité nationale. C'est la raison d'être de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie créée en 2004. Accompagner nos aînés dépendants est plus qu'un impératif économique et social. C'est une obligation morale. Il appartient aujourd'hui au Gouvernement de proposer un plan d'ensemble permettant de satisfaire les besoins actuels et d'anticiper les besoins à venir.

C'est pourquoi l'UDCCAS des Hautes-Pyrénées réunie en assemblée Générale le 15 mars 2018

- exprime son soutien aux personnels des Ehpad et des unités de soins de longue durée des Hautes-Pyrénées ;

- et demande au Gouvernement d'Edouard PHILIPPE, au-delà des mesures d'urgence (rallonge budgétaire, nomination d'un médiateur...) annoncées par la ministre des solidarités et de la santé Agnès BUZYN, d'arrêter la mise en application de la réforme de la tarification qui se traduit par une baisse de moyens pour certains établissements et une augmentation des prix d'hébergement seule variable d'ajustement suite au découplage des sections budgétaires, d'élaborer en concertation avec les acteurs du secteur puis de mettre en œuvre sans tarder une réforme du financement de la dépendance qui :

- garantisse aux EHPAD des ressources pérennes,
- améliore les conditions de travail et la rémunération des personnels soignants,
- allège le poids du reste à charge pour les familles,
- et permette aux personnes âgées dépendantes de vieillir dans la dignité.